



# RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2016

**MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

*Une métropole qui intègre, citoyenne et innovante,*

*... des quartiers attractifs*



# Table des matières

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>I- RAPPEL DE LA STRATEGIE ET DES PRINCIPALES ORIENTATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>II- LA GOUVERNANCE ET LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE .....</b>	<b>7</b>
2.1 UNE GOUVERNANCE ET UNE INGENIERIE DEDIEES AU CONTRAT DE VILLE.....	7
2.2 LES CONSEILS CITOYENS .....	9
2.2.1 LEUR INSTALLATION ET LES MOYENS DEDIES .....	9
2.2.2 LEUR PARTICIPATION DANS LES INSTANCES .....	10
2.3 OBSERVATION DES TERRITOIRES ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE .....	10
2.3.1 L'OBSERVATION DES TERRITOIRES.....	10
2.3.2 L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE .....	11
<b>III- BILAN PAR OBJECTIF OPERATIONNEL DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE .....</b>	<b>12</b>
3.1 BILAN FINANCIER PAR OBJECTIF OPERATIONNEL .....	12
3.2 BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE .....	14
3.2.1 ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES QUARTIERS.....	14
3.2.2 LA MIXITE SOCIALE DANS LE LOGEMENT ET LA POURSUITE DU RENOUVELLEMENT URBAIN .....	19
3.2.3 RENFORCER LA MIXITE SOCIALE A L'ECOLE ET LE SOUTIEN AUX ADOLESCENTS .....	23
3.2.4 RENFORCER L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES ET EQUIPEMENTS .....	28
3.2.5 OFFRIR UN MEILLEUR CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PAR UNE PRESENCE RENFORCEE DE PROXIMITE .....	33
3.2.6 LES QUATRE APPROCHES TRANSVERSALES.....	35
<b>IV- BILAN PAR TERRITOIRE.....</b>	<b>36</b>

# PREAMBULE

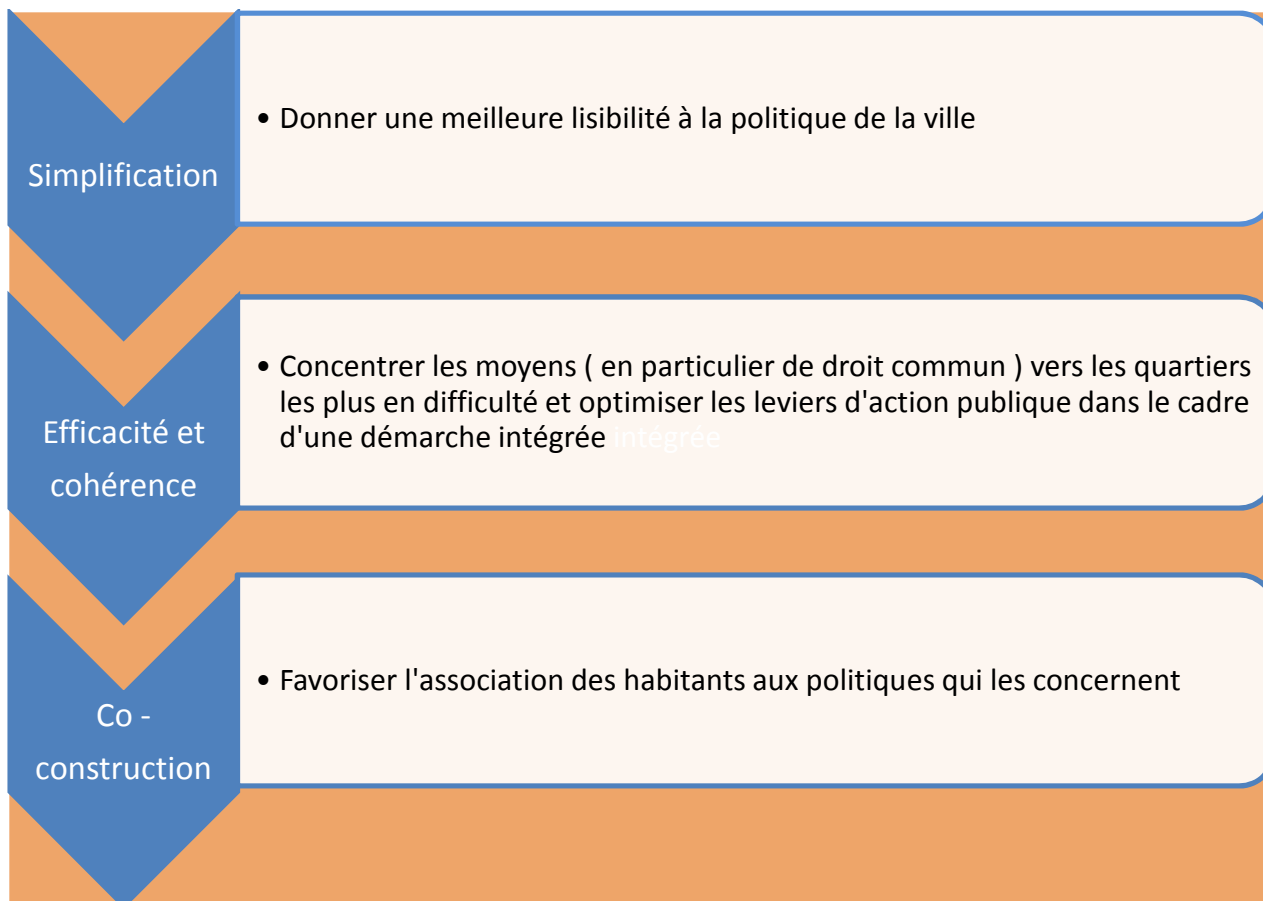
Le décret n° 2015 – 1118 du 3 septembre 2015 précise que le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Il a été proposé aux partenaires financiers, signataires du contrat de ville, de faire de ce rapport le bilan de la mise en œuvre du contrat de ville sur les 12 quartiers prioritaires, pour l'année 2016.

Ce rapport 2016 est organisé autour des éléments suivants :

- Le rappel de la stratégie et des principales orientations du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole,
- La gouvernance et les modalités de mise en œuvre du contrat de ville,
- Le bilan par objectif opérationnel,
- Le bilan financier,
- Les perspectives.

## **I- Rappel de la stratégie et des principales orientations**

La réforme de la politique de la ville, qui s'est traduite par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, est conduite dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle répond à trois mots d'ordre :



Dans cette perspective, le contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole (contrat cadre) a été signé le 10 juillet 2015.

La stratégie élaborée et partagée par les 21 partenaires signataires est organisée d'une part, autour des 3 piliers de la loi Lamy :

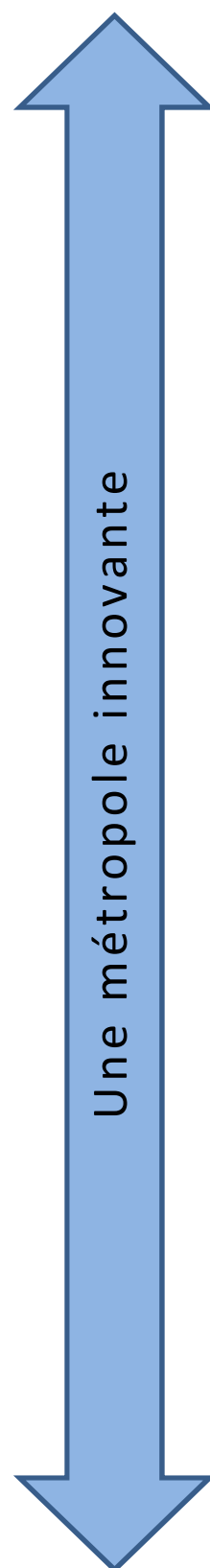
- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- la cohésion sociale,

et d'autre part, à partir de 3 principes intégrateurs de la nouvelle politique de la ville de la Métropole de Montpellier :

- une métropole qui intègre,
- une métropole citoyenne,
- des quartiers attractifs.

Le schéma suivant rappelle l'organisation de cette stratégie.

PRINCIPES INTEGRATEURS			
PILIER	Une métropole qui intègre	Une métropole citoyenne	Des quartiers attractifs
<b>Développement économique et emploi</b>	<p><b>ENJEU 1 :</b> Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante</p> <p><b>ENJEU 4 :</b> Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences</p>		<p><b>ENJEU 8 :</b> Soutenir le développement économique dans les quartiers</p>
<b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>		<p><b>ENJEU 5 :</b> Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine</p>	<p><b>ENJEU 7 :</b> Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville</p> <p><b>ENJEU 9 :</b> Rénover les démarches de gestion urbaine de proximité</p>
<b>Cohésion sociale</b>	<p><b>ENJEU 2 :</b> Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles</p> <p><b>ENJEU 3 :</b> Renforcer le soutien aux adolescents</p>	<p><b>ENJEU 6 :</b> Renforcer l'accessibilité et la présence des services et équipements</p>	<p><b>ENJEU 10 :</b> Placer la médiation comme levier de cohésion sociale</p> <p><b>ENJEU 11 :</b> Prévention de la délinquance et sécurité</p>



L'avenant opérationnel et financier du Contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole, signé le 8 juillet 2016, a permis de préciser et de décliner la stratégie articulant les volets économique, urbain et social et ce autour de 5 objectifs opérationnels et 4 approches transversales (rassemblées ci-dessous dans un 6<sup>ième</sup> enjeu.

1 - Le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers, le fil rouge étant la coordination et la mise en cohérence (enjeux 1-4-8)

2- Le renforcement de la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine et la poursuite du renouvellement urbain (enjeux 5-7)

3- Le soutien aux jeunes et aux familles, dans une approche de coéducation et de renforcement de la mixité sociale à l'école (enjeux 2-3)

4 - L'assurance pour chaque citoyen d'un accès équitable aux droits, services et équipements en privilégiant « l'aller vers » et l'adaptation de l'existant (enjeu 6)

5- L'amélioration du cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité (enjeux 9-10-11)

6- Quatre approches transversales : le soutien à la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la lutte contre toutes les formes de replis communautaires

La mise en œuvre du contrat de ville unique passe par une articulation étroite avec les autres politiques structurantes qui sont engagées et qui ont un impact sur les quartiers de la politique de la ville : par exemple le programme local de l'habitat (PLH), les projets de développement économique, les politiques de cohésion européenne, les autres contrats, plans ou schémas qui peuvent exister sur le territoire. Certains d'entre eux constituent un volet thématique du contrat de ville : projet éducatif de territoire (PEdT), programme de réussite éducative (PRE) pour le volet éducatif, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) pour le volet sécurité/ prévention et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour le volet renouvellement urbain...

La mobilisation des fonds européens (FEDER, FSE, IEJ) participe de cette dynamique, notamment au travers de l'approche territoriale intégrée (ATI) à laquelle la métropole s'est portée candidate.

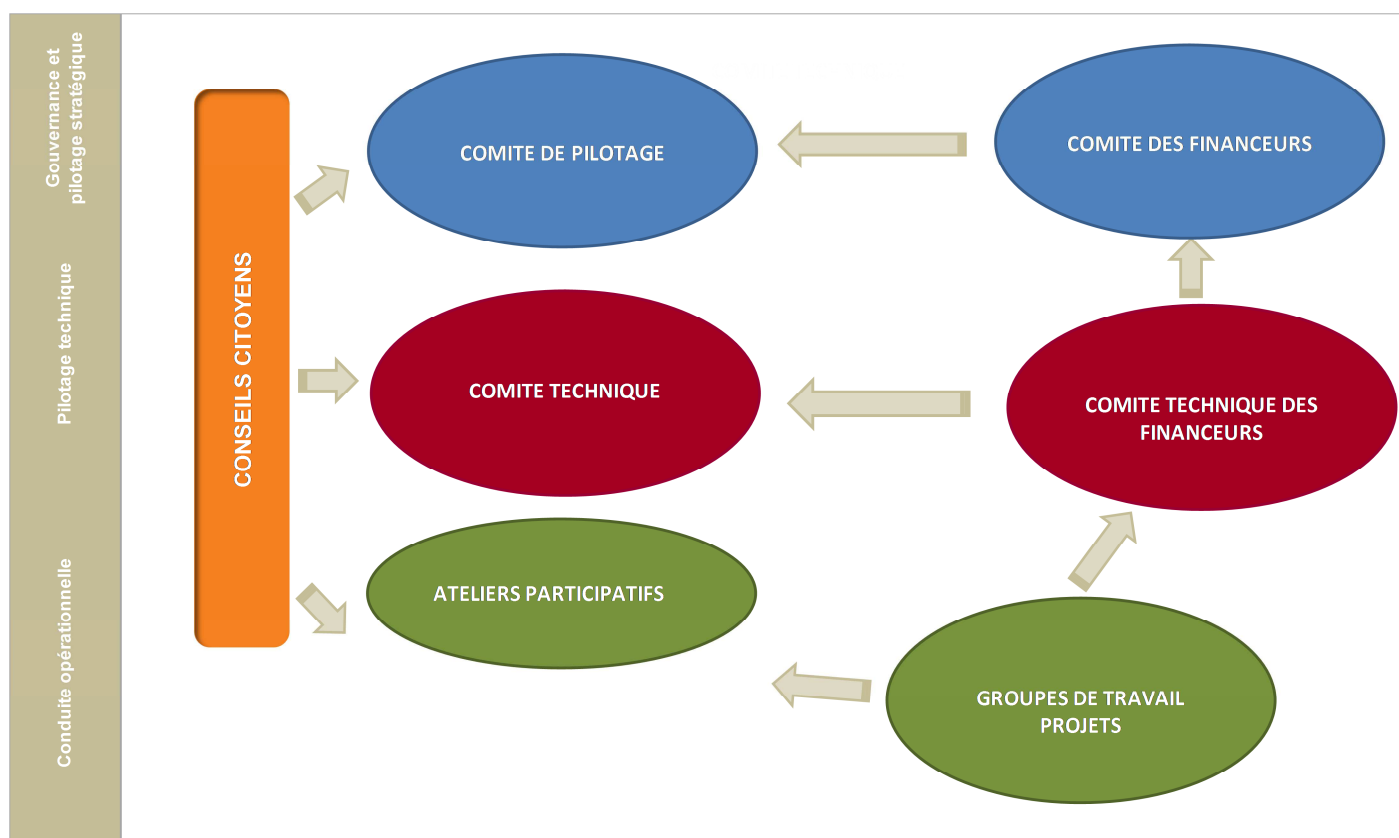
## II- La gouvernance et les modalités de mise en œuvre du contrat de ville

### 2.1 Une gouvernance et une ingénierie dédiées au contrat de ville

Un schéma de gouvernance partenariale du contrat de ville a été adopté à l'occasion du 1<sup>er</sup> comité de pilotage du contrat de ville, le 17 décembre 2014. Il comprend trois niveaux :

- la gouvernance et le pilotage politique ;
- le pilotage technique ;
- la conduite opérationnelle (avec la mobilisation des directions opérationnelles)

et plusieurs instances décrites dans le schéma ci-dessous.



#### ➤ La gouvernance et le pilotage politique

Le comité de pilotage est coprésidé par le Maire – Président de Montpellier Méditerranée Métropole et le Préfet. Il est composé par des représentants de l'ensemble des 21 signataires du contrat de ville et des représentants des conseils citoyens (2 représentants par conseil citoyen). Il s'est réuni le 2 juin 2016 afin de débattre puis d'acter le projet d'avenant opérationnel et financier du contrat de ville. Pour la première fois, 24 représentants des 12 conseils citoyens étaient présents.

Un comité des financeurs composé de la Métropole, l'Etat, la Région, le Département, la Ville, la CDC et la CAF s'est réuni le 10 novembre 2016 pour acter la programmation et les modalités de pilotage du projet ATI (approche territoriale intégrée) qui permet la mobilisation de crédits européens pour la réalisation d'investissements sur les quartiers. Ce programme est porté par la Région. A noter que les membres de ce comité de pilotage des financeurs se sont rencontrés à d'autres reprises dans l'année 2016, à l'occasion

des différents conseils d'administrations (au nombre de 2) et assemblées générales (2) du GIP. Ce dernier a porté jusqu'au 31 décembre 2016 l'équipe en charge de la mise en œuvre du contrat de ville.

### ➤ **Le pilotage technique**

Animé par la Métropole et l'Etat de manière partenariale et participative, le comité technique qui est composé d'un technicien référent par institution, partenaire financeur du contrat s'est réuni 8 fois en 2016. Il a préparé, suivi les 2 appels à projets (2016 avec 310 dossiers et 2017, 390 dossiers déposés), préparé les décisions des comités de pilotage, mis en œuvre la programmation annuelle au travers des moyens mobilisés dans le cadre du contrat.

### ➤ **La conduite opérationnelle**

La mise en œuvre technique des objectifs du contrat de ville a été confiée à une équipe projet pilotée par le service politique de la ville de la métropole, s'appuyant sur les chargés de mission du GIPDSUA. En 2016, le premier semestre a été consacré à l'élaboration de l'avenant opérationnel grâce au travail de 15 ateliers thématiques. Au second semestre ont été mis en place et réunis à plusieurs reprises, 7 groupes de travail projets dans l'objectif d'impulser et suivre la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville et d'assurer l'articulation avec les dispositifs intégrés au contrat de ville : PRE – NPNRU – Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), ATI, convention d'utilisation de l'abattement de TFPB...

Ces groupes travail projet sont les suivants. Au total plus de 15 réunions se sont tenues en 2016.

- GTP 1 réussite éducative
- GTP 2 Podem
- GTP 3 Habitat et mixité dans le logement
- GTP 4 Renouvellement urbain
- GTP 5 Gestion urbaine de proximité/ insécurité et prévention de la délinquance
- GTP 6 Sport et culture
- GTP 7 Accès aux droits et santé

Dans ces groupes participent des représentants des différents services et directions opérationnels concernés, quelles que soient les institutions. L'objectif est en effet de mobiliser, sur les enjeux du contrat de ville, ces derniers et les moyens dont ils disposent (la mobilisation indispensable du droit commun).

Ces groupes de travail sont d'ailleurs copilotés par les services référents (par exemple service des sports de la Ville, service culture de la Métropole, DiRECCTE pour l'Etat, ...) et animés par le service politique de la ville de la Métropole (fonctionnement en équipe projet). Ils sont thématiques mais, en fonction des sujets, la réflexion intègre une approche et une déclinaison territoriales, nourries par des échanges préalables avec les opérateurs associatifs et/ou les représentants institutionnels sur les territoires.

### ➤ **Les ateliers participatifs**

Les 12 Conseils citoyens sont suivis et accompagnés par une chargée de mission du Cabinet. Le service politique de la ville a été sollicité pour réfléchir, organiser et animer les premiers ateliers participatifs prévus dans le schéma de gouvernance et auxquels étaient invités 2 représentants de chaque conseil citoyen.



Afin d'échanger à partir de la présentation du contenu et des attendus du contrat de ville, quatre ateliers participatifs se sont tenus sur les thèmes suivants :

- Habitat - logement - Gestion urbaine de proximité - insécurité et prévention de la délinquance : réunion le 22/09 - 22 conseillers citoyens présents aux côtés des directions de la réglementation et de la tranquillité publique, de l'urbanisme et de l'habitat, de la propreté et de la valorisation des déchets, de la mission d'organisation et de relations aux usagers
- Sport et culture - Accès aux droits et santé : réunion le 4/10/16 - 14 Conseillers citoyens présents aux côtés des directions culture et sport Ville et Métropole, de l'Agence régionale de la santé,
- Emploi - développement économique - insertion – formation (réunion le 6/12/16) - 16 Conseillers citoyens présents aux côtés de la direction développement économique, emploi ; insertion (Métropole), de la DiRECCTE,
- Réussite éducative - jeunesse – parentalité (réunion le 01/02/2017) - 11 Conseillers citoyens présents aux côtés de l'Education nationale, les directions de l'éducation et de l'enfance (Ville), de la DDCS.

## 2.2 Les conseils citoyens

### 2.2.1 Leur installation et les moyens dédiés

En 2015, un tirage au sort avait permis de désigner les 320 conseillers citoyens pour l'ensemble des QPV. L'année 2016 a été l'année d'installation, administrative et opérationnelle des 12 conseils citoyens sur la ville de Montpellier.

Entre décembre 2015 et fin janvier 2016, une réunion d'installation s'est tenue pour chacun d'entre eux. Elle était animée par l'élue en charge de la politique de la ville à la Métropole, le directeur départemental de la cohésion sociale (ou son adjoint) pour l'Etat, la responsable du service politique de la ville et une chargée de mission du cabinet du maire.

Chaque conseil s'est ensuite constitué en association loi 1901, le dernier en janvier 2017.

Parallèlement, la Métropole a mobilisé ses services pour le repérage, la négociation et la location de locaux adaptés en fonction de la taille de chaque conseil et dans les quartiers correspondants. Un seul Conseil citoyen (celui des Hauts de Massane) n'a pu en bénéficier, faute de local disponible sur le quartier. Le problème est maintenant réglé. La location et les charges (dont fluides, assurance) sont prises en charge par la Métropole.

Cette dernière a également mis à disposition de chaque conseil un ordinateur portable, un téléphone mobile et tout le mobilier et papeterie permettant la bonne utilisation des lieux, soit une dépense de 39 000 € cofinancée à hauteur de 18 000 € par l'Etat. Les coûts de fonctionnement annuel correspondent en année pleine, à une dépense de 42 000€. La Métropole a également attribué, pour un montant total de 39 500 €, une subvention de fonctionnement à chaque conseil selon le barème suivant :

- 3 000 € aux associations Conseils citoyens, représentant les territoires de moins de 3 500 habitants ;
- 3 500 € aux associations Conseils citoyens, représentant les territoires dont la population est comprise entre 3 500 et 10 000 habitants ;

- 4 000 € aux associations Conseils citoyens, représentant les territoires de plus de 10 000 habitants.

La Ville a organisé le 25 novembre 2016 une formation pour tous les trésoriers de ces conseils citoyens. Tous n'y ont pas participé. Le centre de ressources Villes et territoires a organisé également des journées de formation à l'échelle départementale. L'Etat a organisé le 8 octobre 2016 la journée départementale de rentrée citoyenne à laquelle tous les conseillers citoyens ont été invités.

### **2.2.2 Leur participation dans les instances**

Comme indiqué dans le schéma de gouvernance, les conseils citoyens ont été associés au comité de pilotage du 8 juin 2016 ainsi qu'à la manifestation organisée pour la signature officielle du contrat de ville le 10 juillet 2016. Quatre ateliers participatifs leur ont été consacrés : "Habitat - cadre de vie - gestion urbaine de proximité", "Accès aux droits, prévention santé, culture et sport", " Développement économique, emploi et insertion professionnelle", " Réussite scolaire, parentalité, jeunesse ". Ils sont dorénavant associés à des diagnostics en marchant (Petit Bard) ou opérations propreté dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité.

## **2.3 Observation des territoires et évaluation du contrat de ville**

### **2.3.1 L'observation des territoires**

La détermination des territoires prioritaires de la politique de la ville s'est appuyée sur un indicateur unique et territorialisé, lié à la pauvreté des ménages. Au-delà de cet indicateur clé, il est apparu très vite nécessaire de se doter d'autres indicateurs concernant le logement, l'éducation, l'emploi, la formation, la santé, l'accès aux services, la mobilité...qui permettent de caractériser ces territoires plus finement, de les comparer aux territoires qui les environnent et de suivre les évolutions dans le temps et donc pouvoir mesurer la réduction des écarts territoriaux entre les QPV et le reste du territoire.

Ainsi, dès 2015, une prestation, lancée par le GIP DSUA Montpellier et confiée au bureau d'études COMPAS a permis de poser les bases d'un observatoire des territoires. Cet observatoire revêtait deux enjeux complémentaires :

- Se doter d'un temps « zéro » à partir d'un ensemble d'indicateurs qui permettent de caractériser les territoires prioritaires et de les situer à l'échelle de la ville et de la métropole au regard des enjeux de la politique de la ville et de la cohésion sociale,
- Suivre dans le temps les évolutions de ces territoires prioritaires au regard des autres territoires de la ville et de la métropole, dans la perspective d'évaluation du contrat de ville.

A côté de cette série d'indicateurs territoriaux, 12 portraits de territoire ont été réalisés.

En s'appuyant sur les bases de cet observatoire, il est prévu en 2017, en articulation avec les démarches d'observation thématiques et/ou territoriales menées par les collectivités, et notamment l'Analyse des Besoins Sociaux ( ABS) lancée en 2017 par le CCAS de la Ville de Montpellier, de poursuivre la démarche.

### 2.3.2 L'évaluation du contrat de ville

La politique de la ville a pour ambition de réduire les écarts territoriaux observés depuis plusieurs décennies au sein des villes en s'appuyant sur une mobilisation territorialisée des politiques publiques.

L'objectif de l'évaluation sera donc de mesurer dans quelle mesure la mise en œuvre du contrat de ville contribue à la transformation des territoires et à la réduction des écarts, en particulier en mesurant l'implication des politiques de droit commun au regard des enjeux identifiés au sein du contrat de ville.

Le dispositif de suivi-évaluation doit reposer sur :

- Un suivi permanent des actions répondant aux appels à projets au travers notamment :
  - Des comités de pilotage organisés par les opérateurs associatifs pour faire le point sur leur projet et les perspectives d'évolution ;
  - Des bilans quantitatifs et qualitatifs au travers d'indicateurs fournis par les opérateurs associatifs dans le cadre des dossiers de demandes de subvention relatifs à l'appel à projets du contrat de ville.
- Le rapport annuel de la politique de la ville qui permet de faire le bilan des actions mises en œuvre au titre du contrat de ville, et plus particulièrement :
  - Des engagements des signataires du contrat de ville, tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation des crédits de droit commun sur les territoires en QPV au regard des enjeux identifiés ;
  - Des moyens déployés au titre des crédits spécifiques ;
  - Et de tout autre dispositif à destination des habitants des territoires prioritaires (conventions d'abattement de TFPB dont bénéficient les bailleurs, crédits européens via notamment l'approche territoriale intégrée, dotation politique de la ville, dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale...).
- L'évaluation à mi-parcours qui doit permettre de présenter un bilan d'étape de mise en œuvre et de résultats des actions au regard des objectifs du contrat de ville, du fonctionnement du contrat de ville et, au besoin, de procéder à des ajustements.
- Et enfin, l'évaluation finale qui dressera un bilan final dans la perspective d'une prochaine contractualisation.

Le présent rapport politique de la ville – année 2016 – constitue la première étape de la future évaluation à mi-parcours, prévue fin 2018.

## III-BILAN PAR OBJECTIF OPERATIONNEL DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

### 3.1 Bilan financier par objectif opérationnel

Le tableau financier ci-dessous représente de manière synthétique les engagements des partenaires financiers sur les 12 enjeux identifiés au sein du Contrat de ville. Ces montants comprennent en premier lieu la mobilisation de chaque partenaire au titre de ses politiques de droit commun en matière éducative, d'emploi, d'insertion et de développement économique, de logement et de cadre de vie, d'accès aux droits, de culture, de sports et de santé... Ils intègrent également la mobilisation des crédits des partenaires, au titre de l'appel à projets du Contrat de ville, pour le soutien à des opérateurs associatifs dont les projets répondent aux mêmes enjeux.

La répartition financière par enjeu traduit les priorités que les partenaires ont voulu donner à ce contrat de ville et reflète les problématiques prioritaires vécues par les habitants, notamment pour ce qui concerne le développement de l'activité économique et de l'emploi, l'éducation, l'accès aux droits et aux services.

Le montant total des crédits estimés dans l'avenant 2016 s'élevait à 24 822 324 €. Le réalisé (27 038 819 €) dépasse cette estimation de 9%.

<b>ENJEUX N° 1-4 -8 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI</b>	
Sous total ENJEUX 1, 4, 8	<b>10 013 764</b>
<b>ENJEU N° 2 : RENFORCER LA MIXITE SOCIALE A L'ECOLE, AU COLLEGE ET DANS TOUS LES LIEUX EDUCATIFS EN DEVELOPPANT LES COOPERATIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES</b>	
Sous total ENJEU 2	<b>6 995 900</b>
<b>ENJEU N° 3 : RENFORCER LE SOUTIEN AUX ADOLESCENTS</b>	
Sous total ENJEU 3	<b>767 925</b>
<b>ENJEU N° 5 : ORGANISER LA MIXITE DANS LE LOGEMENT A L'ECHELLE METROPOLITAINE</b>	
Sous total ENJEU 5	<b>720 406</b>
<b>ENJEU N° 6 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE ET LA PRESENCE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES - ACCES A LA SANTE - AUX DROITS - A LA CULTURE ET AU SPORT</b>	
Sous total ENJEU 6	<b>3 692 347</b>
<b>ENJEU N° 7 : ELABORER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN AMBITIEUX POUR LA MOSSON ET RETISSER LA VILLE</b>	
Sous total ENJEU 7	<b>823 063</b>
<b>ENJEU N° 9 : RENOVER LES DEMARCHES DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)</b>	
Sous total ENJEU 9	<b>2 996 536</b>
<b>ENJEU N° 10: PLACER LA MEDIATION COMME LEVIER DE COHESION SOCIALE</b>	
Sous total ENJEU 10	<b>10 650</b>
<b>ENJEU N° 11 : PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET SECURITE</b>	
Sous total ENJEU 11	<b>87 500</b>
<b>ENJEU N° 12 : AUTRES ACTIONS INNOVANTES OU EXPERIMENTALES DANS LES 4 AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE</b>	
Sous total ENJEU 12	<b>132 429</b>
<b>INGENIERIE</b>	
Sous total INGENIERIE	<b>603 459</b>
<b>CONSEILS CITOYENS / PARTICIPATION DES HABITANTS</b>	
Sous total CC / PARTICIPATION HABITANTS	<b>194 837</b>
<b>OBSERVATION DES TERRITOIRES</b>	
Sous total OBSERVATION TERRITOIRES	<b>0</b>
<b>COMMUNICATION / EVALUATION</b>	
Sous total COMMUNICATION / EVALUATION	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 038 816</b>

### 3.2 Bilan des actions mises en œuvre

Le bilan des actions mises en œuvre au titre de l'année 2016 est présenté ci-dessous de manière synthétique autour des 5 objectifs opérationnels qui constituent l'ossature du Contrat de Ville et qui couvrent les trois piliers : développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale.

Il rappelle les enjeux et les principales mesures et actions mises en place pour répondre aux besoins identifiés par les partenaires du Contrat de ville que ce soit au travers la mobilisation des politiques de droit commun ou de l'appel à projets 2016 du Contrat de ville qui concerne principalement les opérateurs associatifs.

Au titre de l'appel à projets du Contrat de ville, les partenaires ont engagé plus de 3 M€ de crédits pour la mise en œuvre de ces 5 objectifs opérationnels.

Dans l'avenant opérationnel au contrat de ville, et malgré de véritables difficultés techniques, les partenaires ont souhaité afficher les montants prévisionnels affectés à chaque enjeu du Contrat de ville, pour l'année 2016. Au-delà des seuls moyens des crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, il s'agissait d'indiquer les moyens à déployer au titre des politiques publiques de droit commun, à destination des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

#### 3.2.1 Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers

### ENJEUX

- Développer un partenariat responsable, solidaire et durable avec les entreprises du territoire en faveur des quartiers prioritaires
- Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers
- Favoriser la co-construction de parcours vers l'emploi adaptés à la diversité des besoins des habitants des quartiers prioritaires

## LES PRINCIPALES MESURES ET ACTIONS MISES EN PLACE

- Lancement du **Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (PODEM)** lors d'un évènementiel qui s'est tenu le vendredi 4 novembre 2016. Ce projet vise à animer et coordonner les politiques locales de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation en partenariat avec des acteurs institutionnels au profit des citoyens les plus vulnérables, et en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
  - Mise en place de la **gouvernance dédiée et partenariale** ainsi que de l'équipe projet élargie au service du PODEM,
  - Validation et mise en œuvre du **plan d'actions partenarial** et pluriannuel composé de 22 fiches opérationnelles et (±) 85 projets,
  - Engagement des **premiers projets structurants** notamment dans le cadre d'ateliers de travail : Charte « Entreprises et Quartiers », Plate-forme collaborative métropolitaine clause sociale...
  
- Signature des premières conventions d'application relative à la **Charte « Entreprises et Quartiers »** avec l'Etat, la Métropole et 6 entreprises : DELL, EDF, La Clinique du Millénaire, Drôle de Pain, Comptalia et Montpellier Business School.  
Pour rappel, 160 entreprises (nombre le plus important en France) avaient signé en juillet 2015 la Charte Entreprises & Quartiers avec l'Etat et pour la première fois en France avec une collectivité territoriale : Montpellier Méditerranée Métropole. L'objectif est de mobiliser les entreprises afin de mettre en œuvre des actions concrètes (consignées dans une convention d'application) qui répondent à un/des besoin(s) identifié(s) sur les quartiers par leur mise en relation avec des porteurs d'actions du territoire. Exemples : intégrer des stagiaires de 3ème des collèges les Garrigues et/ou les Escholiers de la Mosson, parrainer des porteurs de projet suivis par AXENTS, ...).
  
- Mise en œuvre de la **stratégie métropolitaine pour utiliser les marchés publics comme levier d'insertion professionnelle** pour des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
  - Vote d'une note d'orientation stratégique au conseil de Métropole du 30 juin 2016 visant d'une part à développer le recours aux clauses sociales dans ses marchés et ceux de ses « organismes satellites » (SERM-SAAM, ACM, TAM,

Mercadis, etc.) dans un premier temps et d'autre part à structurer une « Plateforme collaborative métropolitaine clause sociale » facilitant la gestion et le suivi de la clause sociale en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, SIAE, intermédiaires de l'emploi...),

- Renforcement de l'équipe existante « facilitateurs » au sein de la Métropole en charge de la gestion et du suivi de la clause notamment par :
  - la mise en place d'outils et procédures internes nouvelles (ex : acquisition du logiciel dédié de gestion « ABC Clauses », analyse systématique de l'opportunité de mettre des clauses sociales dans tous les marchés,
  - le lancement d'une mission d'aide à la structuration de l'organisation et de l'offre de services de la plateforme collaborative métropolitaine clause sociale confiée à AVE (Alliance Ville Emploi),
  - la mobilisation de moyens supplémentaires afin d'assurer la mise en place d'une équipe de chargés de mission sur les clauses, appliquées à des opérations se déroulant sur le territoire métropolitain.
- Réalisation des **autres actions du plan par des associations dans le cadre de l'appel à projets 2016 du contrat de ville**. A ce titre, 62 projets ont été déposés (dont 33 nouveaux) par 54 associations et **49 actions financées à hauteur de 908 524 €** par l'ensemble des partenaires sur plusieurs axes :
  - 5 actions visant à soutenir la création d'activité dans et pour les quartiers,
  - 6 actions autour des questions liées à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de proximité,
  - 20 actions relatives à l'apprentissage du français en proximité,
  - 9 actions expérimentales visant à redonner goût au savoir et à l'apprentissage à des jeunes,
  - 7 actions visant à lever les freins à l'emploi,
  - 2 actions favorisant le rapprochement de l'Offre d'emploi identifiée avec la Demande dans les quartiers prioritaires.
- Engagement d'une réflexion et d'un dialogue entre partenaires sur **l'approche territoriale** dans le cadre du PODEM afin notamment de **déployer certaines actions à l'échelle de tous les quartiers prioritaires** (Ex : Citéslab - BGE, Commissions d'insertion et médiateurs à l'emploi - MLJ3M, Lieux d'accueil de proximité...)





## FOCUS



### **SUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES FEMMES DANS LES QUARTIERS :**

En complément de l'approche « territoires prioritaires », une approche spécifique par public a été développée en particulier pour les femmes. En effet, au regard des constats préoccupants du retrait des femmes du marché du travail dans les quartiers prioritaires de Montpellier confirmant la tendance nationale, les femmes font l'objet d'une attention particulière. Cela se traduit par le soutien à

#### **2 ACTIONS EXEMPLAIRES** et spécifiques en direction de ce public :

- **Femme Egalité Emploi (FEE) - CIDFF/IMEIF**

Il s'agit d'une action menée par le CIDFF et l'association IMEIF depuis maintenant 3 ans et qui consiste à accompagner de manière globale (frein à l'emploi compris), territoriale (en proximité au Centre Social CAF Mosson) et individualisée (logique de parcours personnalisé) des femmes vers l'emploi. Au total :

**213 femmes reçues** dont 100 % originaires du quartier de la Mosson

**137 accompagnées vers l'emploi**

**53 sorties positives** soit 38% parmi lesquelles 30 en emploi et 23 en formation

- **Femmes VIP (Vers l'Insertion Professionnelle) - APIJE**

Dans le même ordre d'idée, à savoir un accompagnement global et renforcé pour les femmes des quartiers prioritaires, on trouve l'APIJE qui est une association intermédiaire implantée dans le quartier du Petit-Bard Pergola et qui accompagne depuis 2007 des femmes vers l'emploi. En 2016 :

**60 femmes bénéficiaires** dont 34 premiers accueils

**20 mises en parcours ou maintien en emploi** (4 CDI, 3 CDD, 1 ECCP, 4 CDDI, 7 missions AI, 7 missions, 7 missions d'intérim...),

**4 mises en parcours de formation** dont 2 inscriptions en formation qualifiante

## Perspectives

Dans le cadre du Podem :

- Poursuite de la mise en place des ateliers de travail, à savoir :
  - Mobilisation des entreprises (**évènementiel à destination des entreprises** en projet sur : « CharteE&Q : comment s'impliquer ? »),
  - Mobilisation pour l'emploi des jeunes (co-construction d'un diagnostic partagé sur **l'insertion des jeunes diplômés dans les quartiers** de Montpellier et développement d'actions),
  - Développement économique urbain (réalisation de l'étude de faisabilité d'un **centre d'affaires des quartiers** et réflexion sur l'expérimentation d'une fabrique à entreprendre),
  - Information et orientation (engagement d'une étude sur **les lieux d'accueil, d'information et d'orientation de proximité**),
  - Clauses sociales (restitution d'une mission d'aide à la structuration de la **plateforme collaborative métropolitaine clause sociale** par AVE avec comme fil rouge le développement du partenariat avec notamment des maîtres d'ouvrages tels que les bailleurs sociaux...),
  
- Renforcement et développement du **soutien aux associations**, aux côtés des autres partenaires financiers du contrat de ville, œuvrant dans la réalisation d'actions **notamment dans le cadre de l'appel à projet 2017**.
  
- Reconduction et développement d'actions de qualification combinées avec des temps d'immersion longs en entreprises et des temps d'accompagnement renforcé pour des personnes éloignées de l'emploi sur des filières stratégiques ou à potentiel d'emploi : le Numérique, la Santé, l'agro-écologie et l'alimentation, le Tourisme et l'Industrie ou le Commerce et l'Artisanat. Ex. sur le numérique : **reconduction du chantier d'insertion (ACI) « At Work - numérique » par Informatique Plus** et des trois **écoles labellisées** « Grande Ecole du Numérique » par l'Etat : « UP TO » porté par FACE, « LABOMAKER » par Passerelles, « Grande Ecole du Numérique » de Nousas.

## ENJEUX

- Répondre aux enjeux de cohérence, lisibilité et de transparence des attributions, de meilleure répartition géographique des ménages prioritaires et de mixité sociale par une politique de peuplement à l'échelle métropolitaine
- Intervenir sur les quartiers afin améliorer le cadre de vie et réduire la précarité énergétique pour les habitants, notamment par des opérations de renouvellement urbain

## LES PRINCIPALES MESURES ET ACTIONS MISES EN PLACE

- La poursuite du renouvellement urbain sur les quartiers du Petit Bard, de la Mosson et du Centre ( ANRU 1)
  - Finalisation de l'aménagement des espaces publics des Tritons à la Mosson
  - Réalisation d'une place de marché au Petit Bard et aménagements d'espaces publics
  - Engagement de l'aménagement des espaces publics Cité Gély
  
- L'élaboration d'un protocole de préfiguration pour deux opérations de renouvellement urbain sur la Mosson et les Cévennes (ANRU 2)
  - Présentation du protocole le 16 juin 2016 et signature en présence de l'Etat le 16 décembre 2016
  - Engagement de la démolition de la Tour d'Alembert et de la réhabilitation du Cap Dou Mail
  
- Le financement de 56 logements sociaux (prêts locatifs sociaux) sur les Hauts de Massane (Clos des garrigues) et de 122 logements privés dans les QPV
  
- La mise en place de 6 Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement (POPAC) qui couvrent plus de 2000 logements privés sur les copropriétés des Cévennes, du Pic Saint Loup, de Font Del Rey, des Terrasses des allées du bois, Bonnier de la Mosson, Plein Ciel, Du Lac 2, de l'Espérou, et de l'Hortus
  
- L'installation de la Conférence Intercommunale du Logement copilotée par la Métropole et l'Etat pour organiser la politique de peuplement et favoriser la mixité sociale à l'échelle métropolitaine
  
- Une Gestion Urbaine de Proximité qui se poursuit sur le Petit Bard dans le cadre du projet de rénovation urbaine afin de traiter les problèmes quotidiens liés à la propreté, à l'entretien, à la gestion des travaux,... et qui associe depuis peu le conseil citoyen suite à son installation
  
- La mise en place d'actions d'accompagnement social liées au logement : 7 projets soutenus
  - 314 943 € de crédits attribués par l'ensemble des partenaires à des associations pour développer ces actions dans le cadre de l'appel à projets 2016 du contrat de ville



## HABITAT JEUNES MONTPELLIER – LA BOUTIQUE LOGEMENT JEUNES

La boutique logement Jeunes est un service de l'association Habitat jeunes Montpellier pour accueillir, informer et orienter les jeunes pour la recherche ou l'installation dans le logement. Un guichet unique et gratuit ouvert à tous les jeunes de 18 à 30 ans.

### FREQUENTATION DE L'ESPACE D'ACCEUIL

Ouvert tous les jours de 10h à 18h et le samedi matin sans interruption. Au cours de l'année 2016, **3 440 demandes de jeunes** ont été faites directement sur le service

### ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT A DISTANCE

**1 806** contacts par téléphone

**112** contacts par courriel

### ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC DANS LES ETAPES D'ACCES A UN LOGEMENT

**814** jeunes suivis en 2016 pour la recherche ou l'installation

**614** participants aux réunions d'information

## RESULTATS

Sur les 443 jeunes accueillis de la Ville de Montpellier, **239** sont issus des quartiers prioritaires

- Au final, **128 jeunes des quartiers prioritaires** ont pu accéder à un logement autonome, soit 58 %



## PROJET DE RENOVATION URBAINE DU PETIT-BARD

### QUELQUES CHIFFRES CLES

#### Relogement

591 relogements réalisés sur les 610 à réaliser (soit 97% des relogements dont 223 ménages décohabitants) pour 462 logements à démolir

- 154 relogements sur site, 321 hors QPV dans la commune

#### Démolitions

287 logements (bâtiments A, G1-G2 et tour H) ont été démolis sur un objectif de 462

- Reste à démolir : bâtiment D ( 76 logements – en cours de démolition) ; bâtiments F-G88 ( 99 logements - travaux fin 2017- début 2018 )

#### Constructions de logements sociaux sur site et hors site

217 logements construits sur site sur les 247 prévus

- 30 derniers logements à venir ( FDI – démarrage travaux été 2017)

303 logements hors site construits, soit la totalité des logements prévus

#### Réhabilitation et résidentialisation des copropriétés conservées

8 copropriétés réhabilitées entièrement en parties communes, soit 380 logements. Par ailleurs, 481 logements d'Hérault Habitat à la Pergola réhabilités et résidentialisés.

#### Aménagement des espaces publics

Les espaces publics sont en cours d'aménagement et tous les travaux qui pouvaient l'être ont été réalisés (place publique – marché municipal, parc, air de jeux, plateau sportif, rue Rimbaud, Avenue du Petit Bard)

#### Restructuration des commerces

Les travaux de restructuration des cellules commerciales au rez-de-chaussée de la copropriété Apollinaire se poursuivront jusqu'à fin 2017 avec le retournement de toutes les cellules commerciales face à la nouvelle place. 4 locaux commerciaux (point pizza, boulangerie, boucherie, salon de coiffure homme) et un local associatif (Essor) ont déjà été livrés.

## ENJEUX

- Mettre le jeune en dynamique de projet. La coéducation, véritable fil rouge, constitue l'objectif prioritaire mobilisant en premier lieu la famille mais aussi l'école et tout le système péri et extra-scolaire. L'articulation, la coordination de ces dernières et des dispositifs qu'elles gèrent doivent constituer un effet levier et sont primordiales pour la lisibilité de l'action publique, l'efficacité des actions et la gestion des crédits publics.
- Faire en sorte que les dispositifs soient plus efficaces et que les politiques de chacun puissent s'exprimer pleinement avec une lisibilité de l'action publique (politique jeunesse)

# LES PRINCIPALES MESURES ET ACTIONS MISES EN PLACE

## *La réussite éducative et la parentalité*

- Une extension du dispositif PRE (Programme de réussite éducative) sur l'ensemble des QPV avec la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de soutien sur les quartiers entrants permettant ainsi la prise en charge d'accompagnements d'enfants en difficulté et de leurs familles. L'Etat accorde 350 000 euros pour le PRE de Montpellier.
- L'élaboration du projet social du Centre social Collucci (quartier Val de Croze)
- 59 projets déposés par les associations dans le cadre de l'appel à projets 2016 du contrat de ville, et financés : 540 800 € attribués par l'ensemble des partenaires, répartis sur 6 programmes :
  - 24 projets ; Projet éducatif concerté pour renforcer la mixité sociale à l'école et au collège
  - 11 projets : Développer des accueils de loisirs (ALSH) de qualité dans les QPV
  - 12 projets : Associer les parents à l'école
  - 5 projets : Objectif stage réussi
  - 1 projet : Développer les lieux d'accueils parents enfants dans les QPV
  - 1 dossier : Formation et accompagnement des professionnels en matière de soutien à la parentalité
  - 5 dossiers : Favoriser l'accès à la culture des tout-petits.

## *Le soutien à la jeunesse*

- 19 projets déposés par les associations dans le cadre de l'appel à projets 2016 du contrat de ville, et financés : 218 600 € attribués par l'ensemble des partenaires et répartis sur 2 programmes :
  - 11 projets : développement d'accueils ados dans les QPV
  - 8 projets : développement de l'animation de rue (aller au contact des 11 – 17 ans)



- 5 projets : Réduction des risques liés aux addictions
- L'élaboration d'un diagnostic santé sur les territoires de la politique de la ville confié par l'ARS au CODES 34-48, incluant un recensement de l'offre existante (22 000€).
- Soutien à la création d'une maison médicale de garde dans le quartier des Près d'Arènes par l'ARS (50 000€).
- Accompagnement santé assuré par l'association Césam dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) porté par la Caisse des Ecoles et financé par l'Etat (63 000€).
- Préparation du projet « J'APS » - J'Agis Pour ma Santé - un projet de prévention santé auprès des enfants de 9 écoles (écoles Armstrong, Bazille, Balard, Bolivar, Daubié, Freud, Garibaldi, Savary et Zay) élaboré par la Ville de Montpellier mobilisant un large partenariat. La mise en œuvre débute en janvier 2017 pendant les temps d'activités périscolaires. (coût total 2016/2017 : 7 900€)
- 13 projets déposés par les associations dans le cadre de l'appel à projets 2016 du contrat de ville, et financés : 87 900€ attribués par l'ensemble des partenaires et répartis sur 3 programmes :
  - 6 projets ; Développer un programme de prévention primaire
  - 2 projets : Prévention santé à l'école dans les temps péri et extra scolaires
  - 5 projets : Réduction des risques liés aux addictions

## Prévenir le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est en filigrane d'un certain nombre d'actions à destinations des jeunes, collégiens essentiellement, mais aussi des parents. Que ce soit le dispositif d'accueil des élèves temporairement exclus de leur établissement (le PAARE porté par APS 34 dans le cadre du programme de réussite éducative) que la facilitation à l'accès aux stages à l'extérieur du quartier avec un travail combiné auprès des parents (GSC - Face Hérault - CGPME) ou encore la mise en situation via des stages en entreprise ou un service civique combiné (ACTEURS avec la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire), autant d'initiatives associatives soutenues par les signataires du contrat de ville car répondant à un objectif stratégique du contrat de ville.

### UN EXEMPLE : LE DISPOSITIF ACTEURS

#### LES OBJECTIFS DE L'ACTION :

Proposer à des jeunes en situation de décrochage scolaire ou en risque de décrochage scolaire, résidant dans les quartiers concernés du bassin d'éducation, de se réinvestir dans leur projet d'insertion scolaire et socioprofessionnelle grâce à une étape Stage en Entreprise ou Service Civique. L'action propose donc une continuité éducative, la prise en charge des élèves sur un même lieu afin d'éviter l'errance institutionnelle, d'apporter une solution immédiate de proximité aux élèves en risque de décrochage, de changer l'image du lycée en l'ouvrant sur le monde de l'entreprise et sur les perspectives professionnelles, de changer l'image des lycéens auprès des structures en favorisant leur rencontre, de renforcer la coopération école / parents et de développer l'offre de Service Civique notamment en Formule Combinée.

#### LE PUBLIC CIBLE

Élèves - lycéens repérés comme décrocheurs par MLDS, des partenaires, des parents.

#### LES OBJECTIFS POUR LE PUBLIC

Réaliser une « pause active » dans leur parcours scolaire, améliorer la connaissance du monde de l'entreprise dans un lycée général, favoriser un réinvestissement dans la scolarité, donner du sens à son orientation scolaire et/ou professionnelle, se réappropriier leur parcours et leur projet en s'immergeant dans le monde économique, reprendre confiance en valorisant des compétences extrascolaires et professionnelles, s'insérer ou se réinsérer sur le plan scolaire et social, développer leur autonomie et leurs potentialités de réussite, élargir le champ des possibles en découvrant d'autres environnements, favoriser la mobilité des élèves en dehors du quartier, conserver un lien concret avec les établissements d'éducation.

#### LES RESULTATS

- 1 jeune en service civique combiné à un temps plein avec formation en parallèle
- 1 jeune avec un contrat d'apprentissage en CAP Installateur Thermique en cours de signature
- 2 jeunes visent une entrée en formation préqualifiante Cap Métiers Commerce et Cap Métiers Services à la personne
- 2 jeunes ont validé la première partie du BAFA, 1 est en cours, 1 autre doit s'inscrire en juillet
- 8 jeunes toujours en suivi avec une construction de projet en cours (orientation sur des formations qualifiantes du PRQ, recherche d'apprentissage CAP Pâtissier).
- 1 jeune termine son Service Civique et a repassé le Bac en candidat libre
- 1 jeune en stage dans une entreprise de restauration
- 3 jeunes ont arrêté le dispositif (1 arrêt du bénéficiaire, 1 perte de contact, 1 arrêt pour santé)

Une action qui mobilise un vrai partenariat entre  
institutionnels et entreprises

## Développer des accueils ados dans les quartiers

### L'espace jeunes Mosson

La construction de ce projet s'inscrit dans une logique de prévention et d'accompagnement des jeunes de 14 à 17 ans les plus éloignés de l'offre éducative et de loisirs.

#### LES OBJECTIFS DU PROJET :

L'objectif de cet espace jeunes est d'offrir aux adolescents un lieu de vie situé en cœur de quartier qui soit un lieu d'échange, de partage et de construction de projets. Il vise à favoriser l'engagement et la responsabilité des jeunes et à développer l'accès aux loisirs et aux vacances des jeunes les plus éloignés des dispositifs existants.

#### ORGANISATION

L'accueil Jeunes Mosson est géré et coordonné par l'UFOLEP qui s'appuie sur une équipe d'animation et sur un partenariat avec le Centre social CAF de la Mosson, notamment au travers la mise à disposition de locaux et de salles dédiés à l'accueil jeunes et la mise à disposition d'un animateur jeunesse auprès de l'équipe d'animation.

#### LE PUBLIC CIBLE - HORAIRES D'OUVERTURE

Le public cible de cet espace sont les jeunes de 14 à 17 ans, les plus éloignés de l'offre éducative et de loisirs du quartier Mosson avec une attention particulière pour toucher les jeunes filles.  
La capacité d'accueil est de 24 jeunes sur le même créneau horaire.

##### *Horaires d'ouverture :*

Hors vacances scolaires : du mardi au samedi de 15h (ou 17h) à 19h

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14h à 18h

#### LES RESULTATS

**En 2016, 95 jeunes de 14 à 17 ans ont fréquenté l'Accueil Jeunes. 80 jeunes dont 16 filles se sont inscrits à l'année.**

## ENJEUX

- Aller à la rencontre du public pour une meilleure appropriation de l'offre existante afin que chacun accède de façon équitable aux offres culturelles et sportives métropolitaines.
- Améliorer l'accès aux droits pour tous par la lutte contre le non recours lié à la méconnaissance de droits ou à des difficultés d'accès.
- Favoriser la promotion de la santé et l'accès aux droits de santé.

## LES PRINCIPALES MESURES ET ACTIONS MISES EN PLACE

### *Accès à la santé*

- Elaboration d'un diagnostic santé sur les territoires de la politique de la ville confié par l'ARS au CODES 34-48, incluant un recensement de l'offre existante.
- Soutien à la création d'une maison médicale de garde dans le quartier des Près d'Arènes par l'ARS.
- Accompagnement santé assuré par l'association Césam dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) porté par la Caisse des Ecoles et financé par l'Etat : aide aux familles dans l'accès aux droits, accompagnement vers le soin, coordination des services impliqués. En 2016, 231 accompagnements dont 105 nouveaux cas suivis.
- Préparation du projet « J'APS » - J'Agis Pour ma Santé - un projet de prévention santé auprès des enfants de 9 écoles élaboré par la Ville de Montpellier. En 2016, élaboration du projet, mobilisation du partenariat et préparation des personnels. La mise en œuvre débute en janvier 2017 pendant les temps d'activités périscolaires.

- 13 projets déposés par les associations dans le cadre de l'appel à projets 2016 du contrat de ville, et financés : 145 300 (dont 87 900€ de crédits spécifiques) attribués par l'ensemble des partenaires et répartis sur 3 programmes :
  - 6 projets ; Développer un programme de prévention primaire
  - 2 projets : Prévention santé à l'école dans les temps péri et extra scolaires
  - 5 projets : Réduction des risques liés aux addictions

### ***Accès aux droits***

- L'expérimentation de l'Agenda des droits par le CCAS dans le cadre du PARADS : diffusion de l'agenda via des associations partenaires qui assurent la présentation, l'accompagnement auprès des publics puis le bilan. 746 agendas transmis aux institutions et associations, 307 distribués aux usagers et un constat : moins de ruptures de droits, une meilleure prise en compte des rendez-vous et une meilleure prise en compte des documents nécessaires aux démarches entreprises.
- La diffusion du répertoire interinstitutionnel par le CCAS auprès de l'ensemble des partenaires du PARADS sous format papier puis dématérialisé.
- Le soutien au fonctionnement d'associations par les partenaires dans le cadre de leurs crédits de droit commun (493 758€).
- 21 projets déposés par les associations dans le cadre de l'appel à projets 2016 du contrat de ville et financés : 363 978€ (dont 197 644€ de crédits spécifiques) attribués par l'ensemble des partenaires sur 2 programmes :
  - 4 projets : Accompagner l'accès aux droits par l'outil numérique
  - 16 projets : Installer des points d'accès aux droits avec accompagnement.

### ***Accès à la culture et au sport***

- Actions de sensibilisation des publics menées par le Musée Fabre (voir le Focus)
- Un évènement artistique au cœur du quartier Gély-Figuerolles, une rencontre entre la musique, l'espace public, les habitants et le public sous la forme d'une «symphonie urbaine» à Figuerolles, du Plan Cabanes à la Cité Gély : la ZAT (Zone Artistique Temporaire) réalisée par la Ville les 9 et 10 avril 2016. 100 artistes, 300 amateurs, une soixantaine de rendez-vous artistiques et une fréquentation de 30 à 50 000 personnes.
- Acquisition par la Métropole d'une « médiathèque hors les murs », première phase du projet (1/ acquisition de l'équipement, 2/ Déploiement sur les territoires éloignés de l'offre)

- Soutien au fonctionnement d'associations par les partenaires dans le cadre de leurs crédits de droit commun (533 356€)
- 50 projets déposés par les associations dans le cadre de l'appel à projets 2016 du contrat de ville et financés : 610 774€ (dont 398 260€ de crédits spécifiques) attribués par l'ensemble des partenaires sur 3 programmes :
  - 27 projets : Elaborer des parcours culturels et sportifs parmi lesquels 9 concernent le sport
  - 1 projet : Développer les réseaux de lecture publique
  - 22 projets : Développer des projets culturels participatifs.



## Musée Fabre et sensibilisation des publics

### LES EMOTIONS A L'ŒUVRE

A partir d'une action ponctuelle – 2 visites, l'une d'1 heure et l'autre de 2 heures - , explorer la question des émotions dans et autour d'une sélection de 8 tableaux des collections permanentes du Musée Fabre dans l'objectif notamment de générer des échanges et une verbalisation des émotions et de contribuer à prévenir les violences à l'école.

#### PUBLIC

Deux classes de collège des quartiers Petit Bard/Cévennes et Mosson

- classe de 4ème au Collège Simone Veil (REP+)
- et 1 classe de 4e SEGPA au collège des Escholiers de la Mosson (REP+)

### LE SENS DU DETAIL

12 ateliers de 2h de découverte et de pratiques dans le musée et en autonomie, découverte collective suivie d'un travail individuel sur les œuvres dans l'objectif d'initier un public non captif à la découverte individuelle et autonome. Partenariat avec la médiathèque Shakespeare.

#### PUBLIC

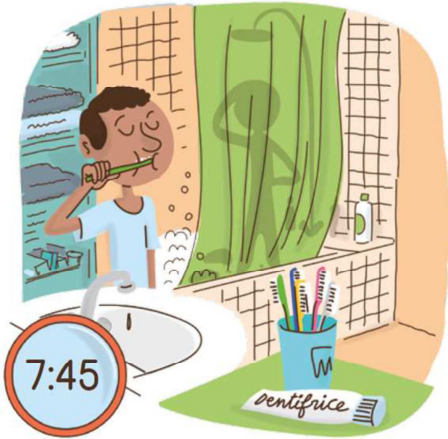
Enfants et préadolescents du Petit Bard accompagnés par l'association Essor.

Les familles et les proches sont conviés à la restitution finale.

### RESULTATS

L'action reposant sur deux projets complémentaires est destinée à des jeunes du quartier du Petit Bard. Elle a su fédérer autour de l'art et des œuvres, une communauté d'usagers - enfants et adolescents - issus d'un même quartier mais accueillie sur des lieux et dans des temps de vie différents, depuis un projet d'éducation artistique collectif jusqu'à un projet associatif plus individuel.

L'association de tous les acteurs à la restitution des travaux (enseignants, éducateurs et plasticiens associatifs, familles et proches) a permis de valoriser le travail de chacun et de créer du lien social.



Une bonne douche puis un bon brossage de dents pendant 2 minutes... et hop ! On est prêt à partir à l'école.

## J'AGIS POUR MA SANTÉ!

### Un projet de prévention santé

C'est un projet expérimental réalisé par la Ville dans 9 écoles des quartiers Politique de la Ville pendant les temps périscolaires, qui s'inscrit dans le programme du contrat de ville « Amener la prévention santé à l'école dans les temps périscolaires ».

Objectifs :

- promouvoir les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge et inciter l'enfant à être acteur de sa santé
- sensibiliser les équipes
- sensibiliser les parents

### PUBLIC

9 écoles élémentaires : Daubié, Garibaldi, Savary, Bazille, Bolivar, Freud, ZAY, Balard, Amstrong

### 3 THEMATIQUES et de nombreux partenariats

Epidaure, Faculté d'odontologie, CPAM, laboratoires, clubs de sport et d'autres encore...

- la promotion de l'activité physique en partenariat avec le Grand Défi « Vivez Bougez »
- l'éducation alimentaire et l'amélioration des pratiques alimentaires autour du goûter
- l'amélioration de l'hygiène bucco-dentaire en partenariat avec la faculté d'odontologie

### RESULTAT

#### En amont : sensibilisation et mobilisation des personnels encadrant les enfants

- 4 formations de 2h pour 30 responsables techniques des groupes scolaires, responsables des accueils de loisirs et responsables de secteur ;
- 8 formations d'1h30 pour 54 animateurs

**En phase de réalisation : 1150 enfants et 400 parents à sensibiliser**



### 3.2.5 Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité

## ENJEUX

- Apporter des réponses concrètes sur des problématiques quotidiennes vécues par les habitants en matière de cadre de vie, de tranquillité publique et de médiation sociale
- Mieux coordonner les différents acteurs qui agissent dans ce domaine pour assurer une plus grande réactivité au service des habitants

## LES PRINCIPALES MESURES ET ACTIONS MISES EN PLACE

- Des conventions mises en place entre les quatre bailleurs présents sur les QPV ( ACM Habitat, Hérault Habitat, ERILIA , SFHE), l'Etat, la Métropole et la Ville de Montpellier pour développer un programme d'actions afin d'améliorer le niveau de service dans les logements et le cadre de vie pour les locataires.

8 axes d'intervention : le renforcement de la présence de personnel de proximité, la formation / soutien des personnels de proximité, le sur-entretien, la gestion des déchets et encombrants, la tranquillité résidentielle, la concertation, l'animation /lien social / vivre ensemble, les petits travaux d'amélioration dans les logements

- Plus de 3 M€ consacrés à ces actions en 2016
- Une Gestion Urbaine de Proximité qui se poursuit sur le Petit Bard dans le cadre du projet de rénovation urbaine afin de traiter les problèmes quotidiens liés à la propreté, à l'entretien, à la gestion des travaux,...
- La mise en œuvre d'actions de gestion urbaine de proximité et de tranquillité publique au titre du Contrat de ville
  - 73 550 € de crédits attribués par l'ensemble des partenaires pour des actions d'opérateurs associatifs : 9 projets soutenus
  - 87 500 € déployés en 2016 par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour des actions liées à la prévention de la délinquance

## LES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) CONCLUES ENTRE LES BAILLEURS, LES COLLECTIVITES ET L'ETAT

Les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB conclues entre l'Etat, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier et les 4 bailleurs (ACM Habitat, Hérault Habitat, ERILIA et SFHE / Groupe Arcade) ont été signées le 3 février 2016.

### OBJECTIFS DES CONVENTIONS

Ces conventions s'inscrivent en articulation avec les enjeux du contrat de ville. Leur objectif est d'offrir le même niveau de service dans les logements que dans le reste des quartiers de la ville et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

### MOYENS MIS EN ŒUVRE

Près de 3 M€ consacrés par les bailleurs au service de ces objectifs au titre d'un abattement de 30% de la TFPB pris en charge par l'Etat et les collectivités.

### LE BILAN DES ACTIONS 2016

BAILLEURS	ACM HABITAT		HERAULT HABITAT		ERILIA		SFHE	
	Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé	
	en €	%	en €	%	en €	%	en €	%
AXES								
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	71 013	3%	15 400	3%	3 525	2%	10 330	19%
Formation / soutien des personnels de proximité	133 708	5%	4 760	1%	/	/	/	/
Surenretien	603 182	22%	342 787	73%	107 843	53%	/	/
Gestion des déchets et encombrants / épaves	55 932	2%	6 727	1%	7 330	4%	1 580	3%
Tranquillité résidentielle	268 922	10%	/	/	/	/	42 409	78%
Concertation / sensibilisation des locataires	14 060	1%	/	/	5 035	2%	/	/
Animation, lien social, vivre ensemble		0%	41 613	9%				/
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	1 574 825	58%	56 194	12%	81 376	40%	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>2 721 642</b>	<b>100</b>	<b>467 481</b>	<b>100</b>	<b>205 109</b>	<b>100</b>	<b>54 319</b>	<b>100</b>

### EXEMPLES D'ACTIONS

- Nettoyage et maintenance des parties communes sur des résidences à la Mosson, Pergola et Cévennes ( **260 702 €** )
- Installation d'un système de vidéosurveillance - Résidence du Lac à la Mosson ( **33 153 €** )
- Remise en état de logements ( 514 logements) pour entrée dans les lieux de nouveaux locataires dans les 12 QPV ( **979 992 €** )
- **4 opérations propreté** : Quartier Val de Croze, Celleneuve, Tournezy et Haut-de-Massane
- **Plus de 40 000 €** de soutien à des opérateurs associatifs intervenant au titre de l'appel à projets du contrat de ville
- Mise à disposition de locaux pour les associations

## Perspectives

- Un besoin de mieux articuler les approches de prévention de la délinquance dans leur volet préventif aux enjeux du Contrat de ville.
- Une coordination à renforcer entre les services gestionnaires des collectivités et les bailleurs pour améliorer la qualité du service rendu

### 3.2.6 Les quatre approches transversales

Outre les 3 piliers (développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale) matérialisés par les 5 objectifs opérationnels, **4 approches constituent des axes transversaux** et les préoccupations fondatrices des réflexions menées par les groupes de travail pour l'élaboration du contrat de ville:

#### Les 4 approches transversales à l'élaboration du contrat de ville :

- le soutien à la jeunesse
- l'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les discriminations
- La lutte contre toutes les formes de replis communautaires

Ces 4 approches transversales se sont exprimées au travers d'un nouvel enjeu (enjeu 12 du Contrat de ville) uniquement ouvert à l'appel à projets à partir de l'année 2016. Parallèlement, cet enjeu a répondu également à une volonté des partenaires de développer des projets innovants et / ou expérimentaux.

En 2016, 42 actions ont été présentées par les opérateurs associatifs au sein de ce nouvel enjeu. La plupart d'entre elles n'ont pas fait l'objet d'un soutien financier des partenaires du Contrat de ville car elles ne s'inscrivaient pas dans les objectifs de cet axe. En effet, nombreux de ces projets correspondent à des actions relatives au lien social et à la citoyenneté qui était un axe proposé au titre du précédent Contrat urbain de cohésion sociale.

Au total, 10 actions ont fait l'objet d'un soutien au titre de l'appel à projets 2016 du Contrat de ville pour une contribution de 94 170 € par l'ensemble des partenaires.

Elles concernent notamment le soutien aux réseaux professionnels associatifs, la lutte contre les discriminations, la sensibilisation aux questions de radicalisation et de laïcité.

## Perspectives

Une réflexion approfondie doit être développée pour mieux définir les contours de l'intervention et les pistes d'actions à développer autour de ces 4 enjeux transversaux.

Les pistes de réflexion peuvent être les suivantes:

- Définition d'une politique jeunesse
- Travail sur la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations
- Structuration des démarches liées aux questions de lutte contre toutes les formes de radicalisation et de repli communautaires

L'ensemble de ces champs s'inscrit dans un cadre plus large que celui du Contrat de Ville et nécessite en premier lieu une mobilisation des politiques de droit commun.

## IV- BILAN PAR TERRITOIRE

A partir de la liste des projets retenus et donc financés, suite à l'appel à projets 2016, une analyse par quartier a été faite et aboutit aux éléments suivants :

- Un nombre de dossiers financés plus important en nombre sur les quartiers Mosson (Paillade et Hauts de Massane) avec 34 % des projets (le quartier regroupe 41% des habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires), Petit-Bard Pergola et Cévennes ( plus de 20% des projets pour 20 % des habitants des quartiers prioritaires), Gély et Figuerolles ( 12 %), trois quartiers qui ont bénéficié d'un important projet de rénovation urbaine.
- Les projets qui concernent l'ensemble des territoires prioritaires représentent 17% de la totalité des projets.
- Les territoires entrants du Contrat de ville ne constituent encore qu'une faible part (6%) des actions développées au titre de l'appel à projets du Contrat de ville. Ils représentent 13% de la population des quartiers prioritaires et peu d'opérateurs associatifs sont implantés dans ces quartiers.

Il est toujours difficile voire impossible pour certaines institutions de territorialiser finement les actions qu'elles engagent dans le cadre de leur politique dite de droit commun mais répondant aux objectifs opérationnels du contrat de ville. En l'occurrence, le tableau suivant ne prend en compte que les données issues de l'analyse des résultats de l'appel à projet 2016 et ne concerne que les dossiers financés.

Quartier prioritaire	revenu médian	Tx de pauvreté (seuil 60% du revenu médian métropolitain)	Nb habitants ( RGP 2013)	Nombre de projets	% de projets par quartier	TOTAL accordé appel à projets 2016	Ratio par habitant
Paillade	900 €	57,4%	21 652	71	28,6%	1 115 640 €	59,6 €
Hauts de Massane				14	5,6%	175 400 €	
Celleneuve	1 161 €	35,3%	1 420	7	2,8%	45 500 €	32,0 €
Pas du Loup-Val de Croze	1 257 €	44,2%	3 245	13	5,2%	91 200 €	28,1 €
Près d'Arènes	1 200 €	37,1%	4 458	10	4,0%	56 300 €	12,6 €
Figuerolles	1 359 €	43,4%	3 419	19	7,7%	96 500 €	28,2 €
Gély	1 193 €	49,8%	1 324	12	4,8%	151 118 €	114,1 €
Lemasson	1 455 €	34,3%	1 245	5	2,0%	64 650 €	51,9 €
Aiguelongue	1 361 €	40,9%	1 095	1	0,4%	3 500 €	3,2 €
Vert Bois	1 348 €	41,0%	2 012	0	/	0 €	0,0 €
Pompignane	1 193 €	40,9%	1 198	2	0,8%	30 500 €	25,5 €
Petit Bard - Pergola	1 035 €	58,1%	5 756	33	13,3%	360 509 €	62,6 €
Cévennes	1 086 €	45,8%	5 578	18	7,3%	110 500 €	19,8 €
Ensemble des territoires prioritaires	1 128 €	38%	52 402	43	17,3%	928 104 €	17,7 €
<b>Ville de Montpellier</b>	<b>1 413 €</b>	<b>27%</b>	<b>272 084</b>	/	/	/	/
<b>Métropole</b>	<b>1 595 €</b>	<b>19%</b>	<b>441 888</b>	/	/	/	/
<b>TOTAL</b>				<b>248</b>	<b>100%</b>	<b>3 229 421 €</b>	<b>61,6 €</b>

\* Certains projets ont précisé un quartier prioritaire d'intervention mais ils concernent également un ou deux autres quartiers

## Perspectives

Afin de cibler plus précisément les actions les plus appropriées, l'approche territoriale du contrat de ville doit être affinée. Une dynamique dans ce sens a été observée au cours du premier semestre 2017 avec le développement d'actions sur les quartiers entrants et la part des projets sur ces nouveaux territoires, en augmentation en 2017. Le CGET annonce pour le dernier trimestre 2017 la mise à disposition d'un outil qui permettra de géolocaliser les bénéficiaires des actions et dispositifs de droit commun. Ceci devrait donc permettre de mieux appréhender l'effort réalisé par les institutions pour adapter leur droit commun au bénéfice des habitants des quartiers.

